

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 8 février 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Objet de la Délibération :

**Participation SIVM 2022**

L'an deux mille vingt deux  
le huit février

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. GAURENNE Claude – Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absente excusée :** Mme GAURENNE Sylvie

**Secrétaire de séance :** M. ECHARD Vincent

**Date de convocation :** 2 février 2022

Monsieur le Maire expose la délibération du 3/02/2022 prise par le conseil d'administration du Syndicat à Vocations Multiples de la région de Mont Louis (SIVM) relative aux participations des communes adhérentes pour l'année 2022 :

- la participation de la commune de Saint Pierre dels Forcats s'élève à 5 424 € en fonctionnement et 86 395,11 € en investissement.

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** les montants de 5 424 € en fonctionnement et 86 395,11 € en investissement de participation au SIVM pour 2022.

... **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour engager ces dépenses, prévues au BP 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



2022/004

Extrait du registre